

Présentation des propositions de texte de l'UE fondées sur l'avant-projet

Contexte

Tel que prévu par le mandat donné à l'INB, les négociations sont censées aboutir à l'adoption d'un nouvel accord sur les pandémies à l'AMS en mai 2024, ce qui est un délai très court pour négocier un nouveau traité international. À titre de comparaison, les négociations qui ont abouti, dans le cadre de la Convention de Montego Bay, à l'accord de mise en œuvre récemment adopté sur la protection du milieu marin dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (« traité sur la haute mer ») ont duré plus de 15 ans. Il nous faut donc travailler à la mise en place d'un processus accéléré qui puisse conduire à l'adoption d'un nouveau traité dans le laps de temps dont nous disposons. Pour qu'un tel processus aboutisse, il est nécessaire de disposer d'une base de travail susceptible de nous faire avancer rapidement vers l'adoption d'un accord international.

État d'avancement des négociations en vue de l'adoption d'un nouvel accord d'ici mai 2024.

Le Projet préliminaire (Zero Draft) a été un outil essentiel pour compiler l'ensemble des contributions des États membres de l'OMS et des parties prenantes soumises jusqu'à présent et a ainsi été une étape importante pour faire avancer les discussions dans le cadre de l'INB. Cependant, comme cela ressort clairement du mandat donné à l'INB 3, le Zero Draft reste essentiellement un assemblage des différentes contributions soumises et en tant que tel, ne ressemble pas à un accord international juridiquement contraignant, ni dans sa structure ni dans son contenu. La lecture des trois premiers articles du ZD lors de l'INB 4 l'a clairement illustré. Si nous voulons parvenir à adopter un nouvel accord en moins de 14 mois, il nous faut sortir de cette phase de compilation et élaborer un projet propice à l'adoption rapide de cet accord. Dans cette perspective, l'importance du Premier Projet, qui sera élaboré en vue de l'INB 6, est fondamentale.

Comment l'UE entend contribuer à l'élaboration du premier projet

Il est important de souligner que les contributions textuelles proposées par l'UE ne représentent pas une proposition alternative au « Zero Draft ». De fait, ces propositions constituent une contribution, fondée sur le « Zero Draft », à l'élaboration du Premier Projet. L'UE et ses États membres ont répondu à l'appel du bureau invitant les États membres de l'OMS à fournir autant de propositions de texte concrètes que possible, sur la base du ZD et en vue de l'INB 5. De la même façon, l'UE espère que les autres États membres de l'OMS vont également fournir leurs contributions textuelles à l'élaboration du premier projet au cours de l'INB 5. Il revient à tous les États membres de l'OMS de faire leur maximum pour aider à façonner un Premier projet qui soit

adapté à l'objectif poursuivi. Les propositions textuelles que nous avons élaborées constituent nos contributions à cet effet.

Motivation des propositions de texte de l'UE

L'UE estime que notre tâche collective consistant à adopter un nouvel accord en un temps record sera grandement facilitée si le Premier Projet revêt la forme typique d'un accord international – tant en termes de structure qu'en termes de dispositions concrètes. L'UE estime qu'il serait utile de suivre la structure logique du cycle de prévention, de préparation et de riposte (PPR) en cas de pandémie pour la construction de l'accord. En outre, nous nous sommes efforcés de rédiger des dispositions en respectant la pratique habituelle selon laquelle les obligations sont en règle générale élaborées dans les accords internationaux contraignants. Nous sommes impatients, et serons très heureux de discuter de la substance des dispositions du futur accord avec tous les États membres de l'OMS, et nous pensons que travailler sur la base d'un premier projet reprenant la forme d'un traité sera bénéfique pour nos futures discussions.

En ce qui concerne le fond de nos contributions textuelles, nous nous sommes notamment appuyés sur deux principes généraux :

- Nous nous sommes efforcés d'identifier « le bien commun », sur la base de propositions qui profiteront à tous. Nous pensons qu'un état d'esprit de travail visant à identifier le "bien commun" nous aidera à avancer vers la recherche d'une convergence et vers l'adoption du nouvel accord dans le très court délai dont nous disposons.
- Nous avons cherché à élaborer des dispositions juridiques – avec des obligations concrètes pour les Parties à l'Accord ainsi que des engagements de coopération – qui feront une vraie différence pour l'amélioration de la PPR sur le terrain. Des dispositions qui ne seront pas que de belles paroles sur le papier, mais qui changeront réellement le monde pour tout ce qui concerne la PPR et garantiront que nous serons, collectivement, bien mieux équipés à la fois pour éviter de futures pandémies et pour être capable de répondre si elles nous frappent de nouveau.

Sur cette base, nous avons travaillé à l'élaboration de dispositions concrètes et solides sur tous les aspects de la PPR qui, selon nous, nous profiteront vraiment à tous, et qui auront un impact très important sur le terrain une fois l'accord entré en vigueur. Les propositions accordent une attention particulière à la mise en œuvre concrète de l'équité dans l'accord et plus particulièrement à la garantie d'un accès équitable aux contre-mesures. Dans ce domaine important, nous proposons des obligations juridiques concrètes pour les différentes parties à l'accord, qui visent à garantir la disponibilité, à des prix abordables, des contre-mesures pour tous. Par conséquent, nos

propositions introduisent un plafonnement des prix sur les ventes de contre-mesures aux pays à faible revenu et une tarification différenciée vis-à-vis des pays à revenu intermédiaire. Nous pensons que ces obligations spécifiques imposées aux parties individuelles de prendre des mesures concrètes seront un moyen efficace d'assurer un accès équitable aux contre-mesures la prochaine fois qu'une pandémie frappera.

Prochaines étapes

Comme souligné ci-dessus, nous sommes impatients et curieux de discuter de nos propositions de texte avec tous les États membres de l'OMS et de continuer à travailler ensemble pour élaborer un Premier projet, qui nous aidera à avancer vers l'adoption d'un accord sur la pandémie en mai 2024.